

*Article 21 du Règlement***REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

**DÉCLARATIONS AUX TERMES DE
L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT**

[Traduction]

LES HERBICIDES

ON DEMANDE D'INTERDIRE L'UTILISATION DU 2,4-D

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, le pesticide 2,4-D a fait l'objet de deux études aux États-Unis, qui suggèrent un lien entre le cancer des ganglions lymphatiques et cet herbicide d'usage courant. Une étude canadienne récente montre que la fréquence de ce type de cancer et le nombre de décès qui lui sont attribuables ont doublé, la maladie ayant fait 1 500 morts en 1986. Or, la plupart des autres types de cancer sont en régression au Canada.

Étant donné les effets à long terme du 2,4-D, nous ne pouvons déterminer avec exactitude le nombre de Canadiens actuellement en danger. Il y a toutefois de plus en plus de preuves que ce pesticide menace la santé publique. Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), qui est chargé de protéger la santé des Canadiens, doit remplir son mandat et demander au ministre de l'Agriculture (M. Wise) de suspendre l'utilisation du 2,4-D au Canada jusqu'à ce que nous soyons certains que la santé publique n'est pas menacée.

* * *

LES AUTOCHTONES

LES BESOINS DES INDIENS ET DES MÉTIS ÂGÉS DE LA
SASKATCHEWAN

M. Don Ravis (Saskatoon-Est): Monsieur le Président, la Saskatchewan est la deuxième province en importance pour ce qui est de la proportion d'habitants d'ascendance autochtone. Malheureusement, comme en fait état une étude récente, les Indiens et Métis âgés ont beaucoup de difficulté à obtenir des logements de qualité. Il existe des problèmes au niveau des installations sanitaires et d'autres commodités dont les personnes âgées ont besoin quotidiennement. La situation est telle qu'il est devenu urgent de répondre aux besoins et aux attentes des Métis et des Indiens âgés.

Ce ne sont là que quelques exemples des problèmes auxquels font face les Indiens et Métis du troisième âge. De toute évidence, la SCHL et le ministère des Affaires indiennes doivent agir pour améliorer la qualité des logements et des services sociaux qui sont offerts à cette catégorie de Canadiens.

LES PÊCHES

LA PÊCHE AU SAUMON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, l'actuel ministre des Pêches et des Océans (M. Siddon) a réussi à mettre en colère les pêcheurs commerciaux, les pêcheurs autochtones, les pêcheurs sportifs et jusqu'au public de la Colombie-Britannique en général.

Les ressources halieutiques, le saumon en particulier, sont hautement appréciées en alimentation, comme source de revenu et pour les loisirs. Le ministre laisse son ami Bob Wright publier impunément de la publicité mensongère et trompeuse dans le *Sun* de Vancouver et encourager les gens à venir dans les îles Reine-Charlotte pêcher des quantités illimitées de saumon. Le ministre approuve, en réalité, en laissant entendre que lorsque les prises de la pêche sportive augmenteront, il s'ensuivra une réduction du quota de la flotte de pêche commerciale aux lignes traînantes, et de toute évidence, de nouvelles limites à la pêche sportive et à la pêche par les autochtones.

Au moment où il s'impose de négocier et de régler avec sérieux et lucidité la question des droits de pêche des autochtones, le ministre encourage le règlement par voie judiciaire plutôt que les négociations.

Au moment où il s'impose de mettre sérieusement au point des offices de gestion des bassins hydrographiques par les groupes d'usagers, le ministre affecte 6 millions de dollars à la recherche des causes de la pollution qui tue les baleines blanches dans le Saint-Laurent mais ne fait rien pour enrayer la pollution ou protéger le saumon et la truite arc-en-ciel de Colombie-Britannique. Le Canada a besoin d'un ministre des Pêches et des Océans qui trouve des solutions, pas d'un ministre qui crée des problèmes.

* * *

[Français]

LE LIBRE-ÉCHANGE

LA PERTE DE NOMBREUX EMPLOIS À GRANBY

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, c'est avec tristesse aujourd'hui que je m'adresse à cette Chambre pour annoncer qu'il y a déjà eu 131 victimes de l'esprit du libre-échange. Effectivement, monsieur le Président, vendredi dernier la compagnie Simonds de Granby annonçait la mise à pied de 131 travailleurs et prévenait la presse locale qu'elle rapatriait toutes ses opérations aux États-Unis afin de servir le marché nord-américain de sa base au Massachusetts.

Monsieur le Président, c'est un avant-goût amer du libre-échange que la compagnie Simonds sert aux résidents de Granby, du Québec et du Canada. Et, malheureusement, au moment où on se parle, ces travailleurs qui sont déjà dans la cinquantaine n'ont aucun programme d'adaptation à leur disposition, n'ont aucun programme de préretraite, et même si des intérêts canadiens voulaient reprendre cette usine-là, aucun programme d'adaptation de l'industrie n'est à la disposition des entreprises.